Nations Unies ECE/EX/2024/L3



Conseil économique et social

Distr. limitée 25 janvier 2024 Français

Original: anglais, français,

Commission économique pour l'Europe

Comité exécutif

132e réunion

Genève, 13 février 2024 Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives au Centre des Nations Unies

pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU):

décisions sur les questions relatives au Centre

des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU)

Décisions relatives au Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques

Contexte

- Lors de sa vingt-neuvième session (Genève, 9-10 novembre 2023), le CEFACT-ONU a adopté le programme de travail du Groupe consultatif sur le Code des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU), tel qu'il figure dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/23 et a décidé de prolonger son mandat pour la période 2024–2025. (Décision 23-20 de la Plénière).
- Le Comité exécutif est invité à approuver la décision ci-dessus.

Projet de décision

Le Comité exécutif approuve, par la présente, le programme de travail du Groupe consultatif sur le Code des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les (LOCODE-ONU), figure dans le document tel qu'il ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/23, ainsi que la prolongation de son mandat pour la période 2024-2025.



